

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf et le 25 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge DEUILHE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Céline BRUNIERA, Philippe CADOR, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Carole GAUDEZ, Isabelle GESTA, Arlette GRANGE, Jean-Luc JOUSSE, Gilbert LABORDE, Philippe LANDES, Patrice LARRIEU, Patrick LASSEUBE, Corinne LAYE, Catherine LOUIT, Josiane LOUMES, Jean-Jacques MAGNAVAL, Céline PALAPRAT, Denis PERY, Audrey PIGOZZO, Fabrice PLANCHON, Jacqueline POL, Nicolas REY-BETHBEDER, Chloé SOLATGES, Christophe SOLOMIAC, Jean-François SUTRA.

Procurations : Madame Catherine RENAUX à Monsieur Patrick LASSEUBE, Madame Michèle STEFANI à Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER et Monsieur Jacques TENE à Monsieur Thierry ANDRAU.

Nombre de membres	Résultat du vote
Afférent au Conseil Municipal : 29	Pour :
En exercice : 29	Contre :
Qui ont pris part à la délibération : 26 + 3	Abstention :

Date de la convocation : mardi 19 mars 2019.

Date d'affichage : mardi 19 mars 2019.

Délibération n° 19 x 14

Finances Locales – Débat d'Orientation Budgétaire 2019 à partir du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport doit être présenté au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire s'insère dans les mesures d'informations du public sur les affaires locales et permet aux Elus d'exprimer leurs vues sur la politique budgétaire d'ensemble. Il est rappelé que ce rapport ne donne pas lieu à un vote.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir examiner les orientations budgétaires pour 2019.

Le Débat d'Orientation Budgétaire a donc lieu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

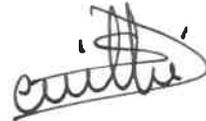
Où l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1 ;

PREND acte de la présentation des orientations budgétaires pour **2019**.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire,
Serge DEUILHÉ**



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Toulouse, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Rapport d'orientations budgétaires 2019



Sommaire

Sommaire	2
Le Cadre Réglementaire	3
1) Le contexte national	4
1.1) Un ralentissement de la croissance qui s'accroît fin 2018 dans la zone Euro.....	4
1.2) L'environnement macro-économique en France.....	4
1.2.1) La croissance : rebond attendu en 2019	4
1.2.2) Une inflation qui ralentit	5
1.3) Le contexte général : législatif, financier, territorial.....	5
2) Les orientations budgétaires.....	8
2.1) Contexte local.....	8
2.1.1) Fiscalité	8
2.1.2) Attribution de compensation	10
2.2) Rétrospective.....	10
2.2.1) Dépenses de fonctionnement.....	12
2.2.2) Recettes de fonctionnement.....	16
2.2.3) L'investissement en 2018.....	19
2.2.4) Endettement.....	20
3) La poursuite des projets dans une prospective financière maîtrisée	20
3.1) Le budget 2019.....	20
3.1.1) Les orientations budgétaires de la ville	20
3.1.2) Le budget de fonctionnement 2019	21
3.2) Les grands projets d'investissement.....	26
3.2.1) L'Escalys.....	26
3.2.2) La réhabilitation des tribunes de rugby	27
3.2.3) La rénovation de la voirie.....	28
3.2.4) La réhabilitation du COSEC.....	29
3.2.5) Des-projets pour chaque secteur.....	29
3.2.6) Le financement de l'investissement	31
Synthèse	32

Le Cadre Réglementaire

Le rapport d'orientation budgétaire constitue une étape politique fondamentale dans la construction du budget des collectivités territoriales et importante dans le cycle budgétaire annuel.

Si leurs actions sont principalement conditionnées par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire sera rythmé par la prise de nombreuses décisions. Ce rapport constitue ainsi la première étape de ce cycle.

Le contenu du rapport précisé par la loi NOTRe du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République comprend à la fois les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de la dette, ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et leurs groupements (articles 11 et 12 de la loi du 6 février 1992). Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation de ce dernier.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, et il fait l'objet d'un vote sur la base du rapport présenté.

Le débat qui permettra d'expliquer à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires de l'exercice et les engagements pluriannuels aura pour but de préciser à la fois les priorités du budget primitif ainsi que l'évolution de la situation financière de la collectivité.

1) Le contexte national

1.1) Un ralentissement de la croissance qui s'accroît fin 2018 dans la zone Euro

Suite à une nette embellie en 2017 avec un taux de croissance trimestriel stable à 0,7%, la croissance de la zone euro a nettement ralenti en 2018. Après deux premiers trimestres au ralenti (0,4%), elle a chuté au 3^{ème} trimestre atteignant tout juste 0,2%. Si l'Espagne s'est relativement bien maintenue (0,6%) et si la France a progressé (0,4%) au 3^{ème} trimestre, la croissance est entrée en territoire négatif en Italie (-0,12%), et davantage encore en Allemagne (-0,2%) en raison du ralentissement de la production industrielle et plus particulièrement de celle de l'automobile, fortement affaiblie par l'entrée en vigueur en septembre de nouvelles normes concernant les tests des émissions de gaz à effet de serre sur les voitures neuves.

Les indicateurs avancés, notamment celui des nouvelles commandes à l'export, se sont retournés dès le début de l'année, se rapprochant progressivement de la zone de contraction. Leur dégradation reflète la détérioration de l'environnement international, marqué par les tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis, les difficultés des pays émergents, ainsi que l'incertitude croissante entourant le Brexit. En fin d'année, les indicateurs avancés, en Italie dès octobre et en France depuis décembre, ont basculé en zone de récession, reflétant les tensions sociales et politiques internes à ces deux pays (tensions sur le budget en Italie, et mouvement des gilets jaunes en France).

Alors que la zone euro profitait simultanément en 2017 de l'accélération du commerce mondial, de la faiblesse de l'inflation et d'une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit, les deux premiers facteurs de soutien se sont affaiblis en 2018. Si la politique monétaire est demeurée accommodante, les achats nets mensuels d'actifs par la BCE ont été réduits de moitié à 15 Mds€ en octobre puis stoppés fin 2018. Principalement sous l'effet de la hausse des cours du pétrole, l'inflation a fortement accéléré jusqu'en octobre, pesant sur le pouvoir d'achat des ménages et in fine sur la croissance.

Après avoir atteint un pic de 2,5% en 2017, la croissance a ralenti. Elle devrait s'élever à +1,9% en moyenne en 2018. En 2019 le ralentissement devrait s'intensifier, la croissance n'étant attendue qu'à 1,2% selon les prévisions de la Caisse d'Epargne.

1.2) L'environnement macro-économique en France

1.2.1) La croissance : rebond attendu en 2019

Après une croissance vigoureuse de 2,3% en 2017, la dynamique économique s'est fortement affaiblie en 2018. Ce ralentissement s'explique majoritairement par la faiblesse de la demande des ménages, dont le pouvoir d'achat a été réduit par la hausse simultanée de l'inflation et de la fiscalité sur l'énergie et le tabac.

La croissance est légèrement remontée à +0,3% au troisième trimestre, boostée par l'explosion des ventes de voitures neuves en août. Le mouvement des gilets jaunes qui a éclaté mi-novembre exerce un impact négatif sur la consommation privée comme l'investissement des entreprises au dernier trimestre.

Si la croissance est attendue à 0,3% au 4^{ème} trimestre, elle ne devrait cependant pas dépasser 1,5% en moyenne sur l'année. Les mesures sociales prises par le gouvernement en réponse au mouvement des gilets jaunes (gel de la fiscalité sur l'énergie et le carburant en 2019, défiscalisation des heures supplémentaires et augmentation de la prime d'activité) conjuguées à la chute des prix du pétrole observée en fin d'année devraient soutenir la consommation et la croissance désormais attendue à 1,8% en 2019 (source Caisse d'Epargne).

1.2.2) Une inflation qui ralentit

Affectée comme le reste du monde par la remontée des prix du pétrole jusqu'au 4 octobre, l'inflation française (IPCH) a en outre été boostée par le relèvement de la fiscalité. L'inflation a ainsi augmenté progressivement atteignant un pic à 2,2% en octobre, avant de diminuer en fin d'année suite à l'effondrement du cours du pétrole. In fine, l'inflation française (IPCH) a largement dépassé celle de la zone euro tout au long de l'année, s'élevant à 2,1% en moyenne contre 1,7% en zone euro en 2018.

La suspension durant toute l'année 2019 des hausses de taxes sur les carburants liées à la composante carbone et à la convergence diesel/essence, ainsi que le gel des tarifs de l'électricité et du gaz jusqu'en juin, associés au recul des prix du pétrole attendu autour de 60 euros le baril, devraient néanmoins fortement réduire l'inflation en 2019.

L'inflation (IPCH) est estimée à 1,2%, soit un retour au niveau de 2017. Cette moindre inflation devrait redonner du pouvoir d'achat aux ménages, un facteur favorable à la consommation, moteur traditionnel de la croissance en France en panne en 2018 (données Caisse d'Epargne).

1.3) Le contexte général : législatif, financier, territorial

La préparation du Budget Primitif 2019 s'inscrit dans un contexte national structuré par le deuxième projet de budget du quinquennat présidentiel, quinquennat qui va entrer dans une séquence plus politique avec les élections européennes du printemps 2019 et la perspective des élections municipales 2020.

S'agissant des finances publiques, la loi de programmation pour les années 2018 à 2022 publiée au Journal officiel du 23 janvier 2018 fixe une trajectoire des finances publiques traduisant, selon ses auteurs, « l'ambition du gouvernement de réduire à la fois le déficit public, la dépense publique et les prélèvements obligatoires, tout en finançant les priorités du gouvernement ».

Afin de tenir le cap du taux de croissance annuel de 1,2% appliqué à une base réelle de fonctionnement en 2017, en valeur et à périmètre constant, la loi de programmation pluriannuelle prévoit en son article 29 une contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales les plus importantes (celles dont le budget principal 2016 était supérieur à 60 Millions d'euros, soit 322 collectivités parmi lesquelles 145 communes).

Le Projet de Loi de Finances 2019 (PLF), présenté en Conseil des Ministres le 24 Septembre 2018, s'inscrit dans la continuité du PLF 2018, intégrant l'effort de réduction du déficit public et de la maîtrise des dépenses demandé à tous les acteurs publics, et ne conduit pas à de grands bouleversements pour les collectivités. En attendant la refonte de la fiscalité locale prévue l'an prochain, les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont maintenus, à hauteur de 48,2

Milliards d'euros, la deuxième étape de la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages est enclenchée et l'objectif de hausse contenue des dépenses à 1,2% est réaffirmé.

Après trois années de baisse nette de l'ordre de 9,3 Millions d'euros et une année de stabilisation en 2018 au plan national, la dotation globale de fonctionnement (DGF) des départements et du bloc communal serait maintenue en 2019 à hauteur de 26,9 Milliards d'euros. Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal, en faveur des collectivités les plus fragiles.

Le PLF 2019 prévoit une hausse de la péréquation de 180 Millions d'euros, avec une progression de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation de solidarité rurale (DSR) de 90 Millions d'euros chacune. Alors que traditionnellement, le financement de cette progression était réparti entre les variables d'ajustement et les écrêtements internes à la DGF, le gouvernement propose, pour la deuxième année consécutive, de faire peser la hausse de la péréquation en totalité au sein de la DGF. De la même manière qu'en 2018, cela viendra accentuer les baisses individuelles de dotation pour les communes, malgré la stabilité globale de l'enveloppe de la DGF.

Quant au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), qui était de 1 milliard en 2018, il n'augmentera pas en 2019.

Concernant la Dotation de soutien à l'investissement local, en faveur des communes et EPCI, elle sera maintenue à 2,1 Milliards d'euros (hors Fonds de compensation de la TVA) dont 1,8 Milliards pour le bloc communal et 0,3 Milliards pour les départements.

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), qui correspond au remboursement aux collectivités d'une partie de la TVA (Taux en vigueur : 16,404%) de leurs investissements (et depuis 2016 de leurs dépenses d'entretien des équipements), fera l'objet d'une réforme aux fins d'automatisation de la procédure qui sera mise en application non pas en 2019 mais en 2020.

Par ailleurs, concernant les ressources humaines, la loi de finances pour 2019 confirme l'application du prélèvement à la source (PAS).

La réduction des contrats aidés se confirme également ainsi qu'une réforme du financement de l'apprentissage. L'exonération des heures supplémentaires sera rétablie. Un dispositif d'exonération de cotisations salariales sur les heures supplémentaires et complémentaires sera institué à partir du 1er septembre 2019 dans les secteurs privé et public (au lieu de 2020 initialement prévu). L'exonération ne portera que sur les cotisations salariales d'assurance vieillesse de base et de retraite complémentaire.

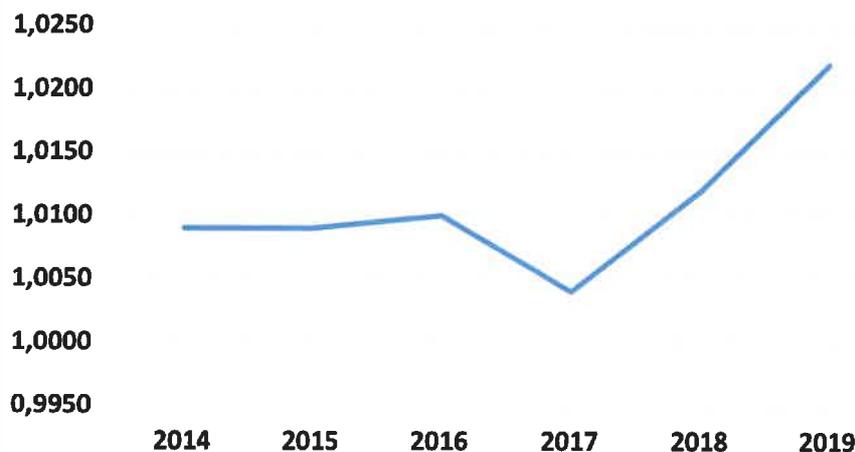
Le développement du service civique, dispositif permettant aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager dans une mission d'intérêt général, se poursuivra grâce au renforcement des moyens qui lui sont alloués.

QUELQUES INDICATEURS SUR LE PLAN NATIONAL

- L'augmentation des dépenses de fonctionnement doit continuer à se limiter au titre de l'effort demandé aux collectivités ;
- L'objectif de réduction du déficit public est fixé à 2,8% du PIB pour 2019 contre 2,6% attendu pour 2018 ;
- La croissance retenue par le gouvernement pour cette année serait de +1,7% identique à l'année 2018. Le gouvernement table sur ce même niveau de croissance jusqu'en 2021 ;
- L'inflation prévisionnelle pour 2019 serait de l'ordre de 1,4%, contre environ 1,8% pour 2018 (variation de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) de l'ensemble des ménages pour l'ensemble des dépenses : « panier de la ménagère ») ;
- Le taux de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, concernant les propriétés non bâties, immeubles industriels et l'ensemble des autres propriétés bâties, était de 0,4% en 2017 et de 1,2% en 2018. Depuis 2018, les valeurs des locaux autres que professionnels sont revalorisées automatiquement en fonction du dernier taux d'inflation constaté.

L'indice retenu est l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constaté en novembre. Pour 2019, ce coefficient s'établit donc à +2,2% (de novembre 2017 à novembre 2018) ce qui est le niveau le plus haut depuis de nombreuses années.

Revalorisation forfaitaire des bases



Si les dispositions prévues dans le PLF 2019 semblent globalement maintenir les dotations aux communes, ces dernières restent toutefois sur leurs gardes, et ce malgré « le pacte de confiance », notamment au sujet du dégrèvement pour compenser la suppression de la taxe d'habitation. En effet, pour mémoire en 2000, la suppression de la taxe d'habitation pour les régions avait été compensée tout d'abord par un dégrèvement ; en 2001, ce dégrèvement s'était transformé en exonération puis a été finalement suspendu.

2) Les orientations budgétaires

2.1) Contexte local

2.1.1) Fiscalité

Soucieuse de contenir une pression fiscale stable pour les administrés, la commune de Saint-Lys n'augmentera pas les taux d'impositions en 2019.

Éléments de fiscalité directe locale (données 2017 - Strate 5 000 à 10 000 habitants - Source DGFIP)

Bases nettes imposées au profit de la commune			
Taxe	En millier d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
Taxe d'habitation (dont logements vacants)	11 224	1 216	1 335
Taxe foncière sur les propriétés bâties	7 035	762	1 251
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	44	5	17

Taux		
Taxe	Taux voté (%)	Taux moyen de la strate
Taxe d'habitation (dont logements vacants)	17,72%	15,13%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	25,45%	20,85%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	125,32%	52,44%

Produits des impôts locaux			
Taxe	En millier d'euros	Euros par habitant	Moyenne de la strate
Taxe d'habitation (dont logements vacants)	1 989	216	202
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 791	194	261
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	55	6	9

Ces éléments comparatifs mettent clairement en évidence deux points importants de la fiscalité locale de la commune, comparées à la moyenne de la strate :

- des bases fiscales sous-évaluées,
- des taux d'impositions plus élevés que la moyenne de la même strate.

Ci-dessous un état comparatif des taux d'imposition en 2017 par des communes proches, à la population assez comparable (données DGFIP) :

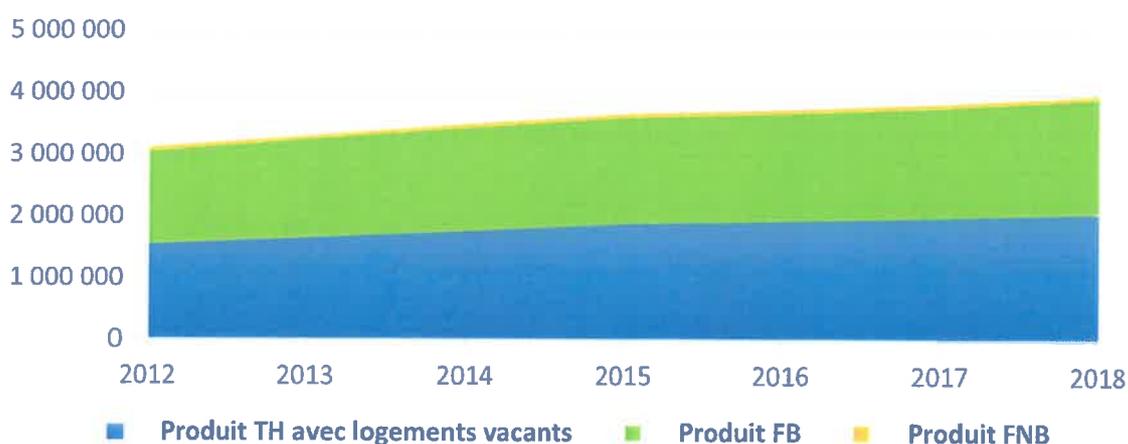
Communes	La Salvetat-Saint-Gilles	Seysses	Léguevin	Saint-Lys	Fonsorbes	Taux moyen de la strate	Taux moyen de la strate
Population 2017	7 687	8 318	9 137	9 227	11 984	5 000 - 10 000	10 000 - 20 000
Taxe d'habitation	17,94%	14,73%	14,09%	17,72%	19,25%	15,13%	16,71%
Taxe foncière bâti	19,74%	19,50%	16,23%	25,45%	33,70%	20,85%	22,67%
Taxe foncière non bâti	159,00%	114,48%	139,22%	125,32%	157,74%	52,44%	55,08%

L'état 1288 M de 2018 détaille les recettes fiscales de la commune et du Muretain Agglo perçues sur le territoire de Saint-Lys. Cet état est élaboré par le centre des finances publiques. Il présente les évolutions des recettes des trois taxes TH / TFB / TFNB :

En €	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Produit TH avec logements vacants	1 544 394	1 650 296	1 757 308	1 884 252	1 923 690	1 988 812	2 056 764
Produit FB	1 516 424	1 603 433	1 688 166	1 729 505	1 758 733	1 790 574	1 870 136
Produit FNB	51 345	51 470	55 407	55 757	55 571	55 114	54 994
Produit 3 Taxes ménages	3 112 163	3 305 199	3 500 881	3 669 515	3 737 994	3 834 500	3 981 894
Evolution en %	4,44%	6,20%	5,92%	4,82%	1,87%	2,58%	3,84%

On remarque depuis 2012, une progression croissante des recettes fiscales principalement liées à l'augmentation des bases fiscales et aux variations des taux. Depuis 2016, elles progressent uniquement grâce à la revalorisation forfaitaire des bases appliquée pour toutes les communes par l'état et à l'arrivée de nouveaux habitants. En effet, depuis cette date, les taux sont figés. Aucune augmentation des taux n'est prévue en 2019.

Décomposition du produit fiscal



2.1.2) Attribution de compensation

En application de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, le montant des attributions est égal à la somme des impositions professionnelles dévolues à l'EPCI, corrigée, le cas échéant, du coût des transferts de charges. Lorsque le montant des charges transférées excède les produits de fiscalité professionnelle dont la perception revient à l'EPCI, l'attribution de compensation est négative et peut donner lieu à un versement de la commune au profit du groupement.

Les attributions de compensation ont pour objet de garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de fiscalité professionnelle unique, étant entendu que le groupement ne compense que le montant historique des produits de fiscalité professionnelle perçus par la commune l'année précédant celle de première application de ce régime fiscal. Elles ne peuvent donc être indexées et ne peuvent être modifiées ultérieurement en dehors des cas prévus par la loi.

Les attributions de compensation versées au Muretain Agglo se sont élevées à :

	2016	2017	2018	2019 provisoire
AC à verser	765 596,50	756 792,50	758 705,00	758 705,00
DSC exceptionnelle encaissée	365 035,19	0,00	0,00	0,00

Pour 2019, cette AC est encore provisoire. En effet, en raison de la restitution des compétences au titre du service à table, des ATSEM et de l'entretien ménager, opérée le 1^{er} janvier 2019 et de la facturation de ces mêmes services communs, les éventuels écarts qui seront proposés par la CLECT (transferts des contrats) seront intégrés dans les AC définitives.

2.2) Rétrospective

Le tableau ci-dessous présente les résultats provisoires de l'exercice 2018 :

Données provisoires	Fonctionnement	Investissement	Cumul des 2 sections
Résultat reporté au 1er janvier 2018	2 957 505,11	673 693,25	3 631 198,36
Résultat de l'année 2018	812 514,38	-813 393,24	-878,86
Résultat cumulé au 31 décembre 2018	3 770 019,49	-139 699,99	3 630 319,50

Plus que les résultats comptables qui regroupent des opérations réelles et budgétaires, ce sont les différentes épargnes qui présentent la santé financière d'une collectivité.

CALCUL DES EPARGNES ET SOLVABILITE 2014 - 2018
PRESENTATION PAR CHAPITRE

Charges							
Chapitres	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 (provisoire)	Ecart par rapport au CA 2017 en €	Ecart par rapport au CA 2017 en %
011 Charges à caractère général	1 251 876,48	1 196 513,23	1 046 372,52	1 189 376,22	1 471 888,62	282 512,40	23,75%
012 Charges de personnel	2 654 865,78	2 581 040,16	2 543 942,02	2 378 642,81	2 718 649,69	340 006,88	14,29%
014 Atténuation de produits	646 457,05	1 055 926,00	822 622,83	759 497,50	763 408,00	3 910,50	0,51%
65 Autres charges à caractère général	1 051 092,45	960 147,45	844 740,06	946 614,38	944 041,75	-2 572,63	-0,27%
66 Charges financières	309 067,58	321 926,26	317 904,83	275 014,85	248 093,33	-26 921,52	-9,79%
67 Charges exceptionnelles larges	6 673,74	6 271,99	4 972,87	7 225,86	21 433,00	14 207,14	196,62%
Total dépenses	5 920 033,08	6 121 825,09	5 580 555,13	5 556 371,62	6 167 514,39	611 142,77	11,00%

Recettes							
Chapitres	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 (provisoire)	Ecart par rapport au CA 2017 en €	Ecart par rapport au CA 2017 en %
013 Atténuation de charges	176 775,93	130 181,16	107 945,54	61 963,89	109 648,07	47 684,18	76,95%
70 Produits des services	126 899,06	295 111,96	218 919,02	192 694,88	224 987,15	32 292,27	16,76%
73 Impôts et taxes	3 753 627,91	4 026 621,64	4 541 051,09	4 179 696,70	4 366 431,50	186 734,80	4,47%
74 Participations	2 191 345,72	2 185 233,42	2 089 697,05	2 163 904,17	2 395 102,77	231 198,60	10,68%
75 Autres produits de gestion courante	263 474,39	265 389,41	244 721,93	260 011,47	269 780,29	9 768,82	3,76%
77 Produits exceptionnels larges	30 464,25	75 418,07	57 786,62	89 357,15	24 085,94	-65 271,21	-73,05%
Total recettes	6 542 587,26	6 977 955,66	7 260 121,25	6 947 628,26	7 390 035,72	442 407,46	6,37%

Epargne de gestion :	931 621,76	1 178 056,83	1 997 470,95	1 666 271,49	1 470 614,66	-195 656,83	-11,74%
- Charges d'intérêt	309 067,58	321 926,26	317 904,83	275 014,85	248 093,33	-26 921,52	-9,79%
= Epargne brute :	622 554,18	856 130,57	1 679 566,12	1 391 256,64	1 222 521,33	-168 735,31	-12,13%
- Capital des emprunts remboursés	557 058,80	612 366,84	630 357,09	649 340,58	545 773,17	-103 567,41	-15,95%
= Epargne nette :	65 495,38	243 763,73	1 049 209,03	741 916,06	676 748,16	-65 167,90	-8,78%

En-cours de la dette au 31 décembre :	8 679 536	8 451 400	7 819 484	7 170 143	6 627 571	-542 573	-7,57%
Solvabilité ou capacité de désendettement (KRD/Epargne Brute : en années)	13,9	9,9	4,7	5,2	5,4	0,3	5,19%

Epargne de gestion (ou CAF de gestion) : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette.

Epargne brute : recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement - charges financières

Epargne nette (ou autofinancement net) : épargne brute - capital de la dette

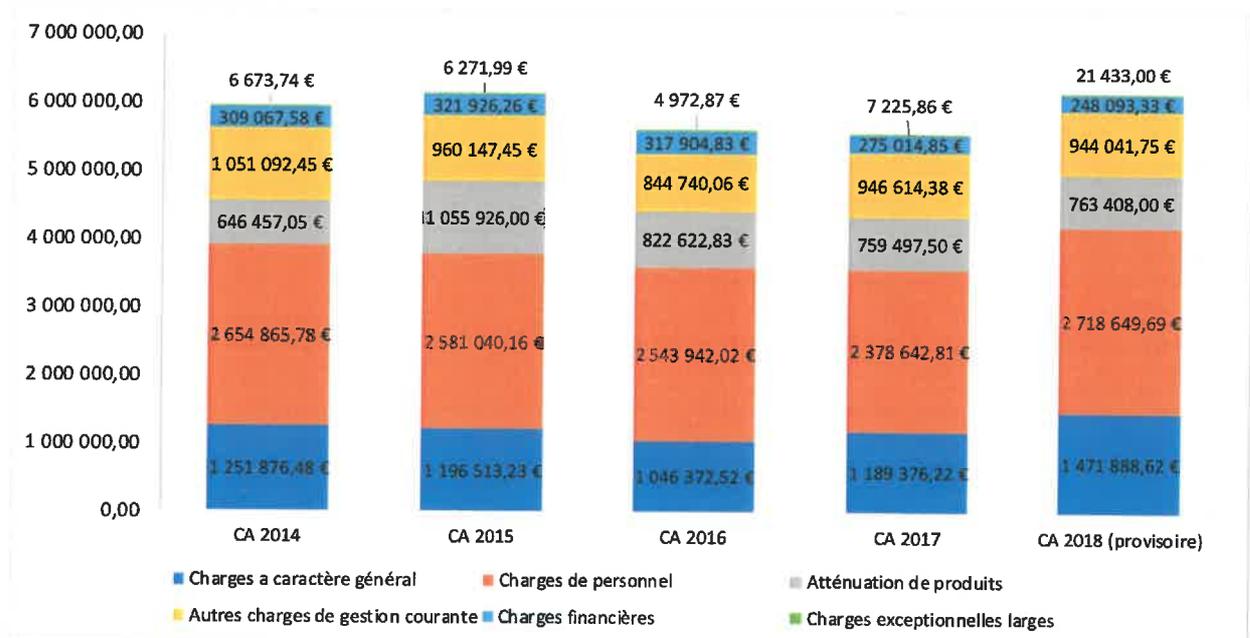
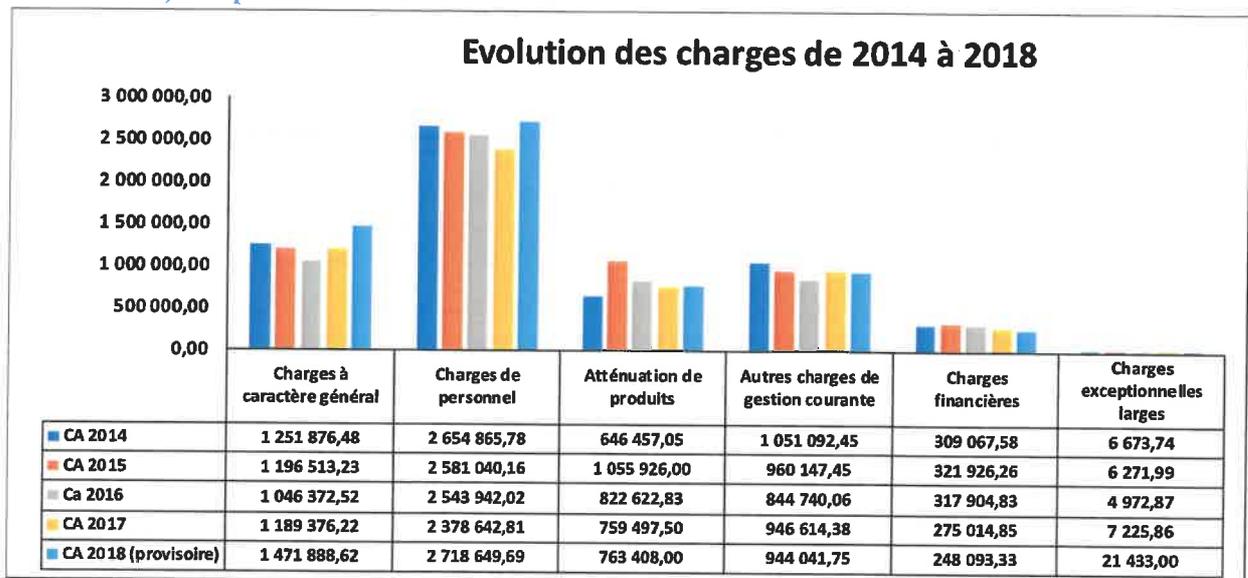
Données financières sous réserve d'éventuelles modifications de balances avec la trésorerie.

La lecture de ce tableau met en évidence une consolidation de la santé financière de Saint-Lys.

En effet, en 2017, si les épargnes sont en diminution de l'ordre de 300 000€, c'est essentiellement dû au non renouvellement du versement de la dotation de solidarité communautaire exceptionnelle versée par le Muretain Agglo qui s'élevait pour mémoire à 365 039 € en 2016.

En 2018, l'épargne nette décroît légèrement atteignant 676 748,16 €.

2.2.1) Dépenses de fonctionnement



Charges à caractère général

En 2018, les charges à caractère général ont augmenté à hauteur de 282,5K€ (+24%) en raison notamment du décalage des factures d'électricité 2017 sur 2018 (+95 K€). A ce jour, l'ensemble des factures 2018 d'électricité est bien comptabilisé sur 2018.

De plus, les services techniques sont intervenus plus souvent pour entretenir le patrimoine communal, qui a engendré une augmentation des dépenses en fournitures non stockées (+4 K€), en carburant (+10 K€) ainsi que les fournitures d'entretien pour les travaux en régie (+51 K€). Ce montant a fait l'objet d'une décision modificative de fin d'année comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire 2018 concernant l'ajustement des crédits nécessaires à ces

travaux. On peut notamment citer le cablage de la Maison Faup pour le service de la police municipale et de l'urbanisme.

Suite à un diagnostic réalisé sur l'état des bâtiments, il a été décidé l'intervention par des entreprises sur des réparations de toitures et changement de chaudière qui ont généré une augmentation de dépenses de 54 K€.

La sécurisation de la coulée verte a engendrée une charge supplémentaire de 39 K€. Des réparations importantes sur la nacelle communale et l'entretien du parc automobile a engendré une progression des dépenses des véhicules de +20 K€.

Les efforts sur les dépenses des charges à caractère général ont été maintenus par une gestion rigoureuse des services.

Les charges indispensables au fonctionnement quotidien des services municipaux (fluides, assurances, dépenses diverses...) représentent en moyenne sur les cinq dernières années 20,94% des dépenses réelles de fonctionnement.

Charges de personnel

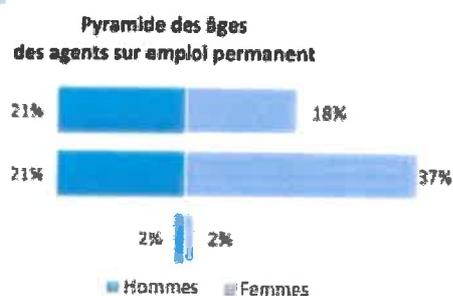
Au 31 décembre 2018, la commune de St Lys compte 75,53 ETP.

	ETP au 31/12/2015	ETP au 31/12/2016	ETP au 31/12/2017	ETP au 31/12/2018
Contrats aidés	5	1	0	1
Contractuels	4,98	2,4	2	10,5
Titulaires	62,54	58,88	60,18	64,03
	72,52	62,28	62,18	75,53

La répartition par âge est marquée par un vieillissement des agents de la commune (données du bilan social 2017) :

En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moyen* des agents sur emploi permanent		
Fonctionnaires	47,98	de + de 50 ans
Ensemble des permanents	47,98	de 30 à 50 ans
Contractuels non permanents	42,50	de - de 30 ans



Ces données nous invite à anticiper sur les fins de carrière.

L'évolution des effectifs au 31 décembre par service entre 2017 et 2018 à hauteur de 13,35 ETP s'expliquent en partie par les recrutements 2018 mais aussi par le rattachement du service social et la création du service ADS au 01/01/2018 :

Mairie	Pôle culturel	PM	Foyer social	Vie scolaire	Sport	Services techniques	Services administratifs	Centre social	Total
2015	5,8	4	1,86	0,57	1	34,31	24,98		72,52
2016	6	4	1,86	0,57	1	26,65	22,2		62,28
2017	5	4	1,86	0,57	1	24,91	24,84		62,18
2018	4	4	1,86	0,57	1	29,91	29,89	4,3	75,53

La présentation sous forme de coût net salarial est présentée ci-dessous :

Chapitres	2014	2015	2016	2017	2018 (provisoire)	Variation 2017/2018 en €	Variation 2017/2018 en %
012 Charges de personnel (dépenses)	2 654 865,00	2 581 040,00	2 543 942,00	2 378 643,00	2 718 649,69	340 007	14,29%
013 Atténuations de charges (recettes)	176 775,00	130 181,00	107 945,00	61 964,00	109 648,07	47 684	76,95%
Coût net annuel	2 478 090,00	2 450 859,00	2 435 997,00	2 316 679,00	2 609 001,62	292 323	12,62%

En 2018, le chapitre des charges de personnel a progressé de 340 K€ par rapport à 2017 (+14%) mais reste équivalent à périmètre constant (2 568 K€ hors ADS et municipalisation du centre social) à 2014 (2 539K€ hors subvention MJC). Parmi les principales raisons de cette augmentation, les recrutements de postes d'encadrant vacants depuis plusieurs mois en 2017 ont pesé pour une année entière sur l'exercice 2018.

Les principales variations s'expliquent également par un renforcement des services ainsi que des facteurs nationaux :

- Aux services techniques avec des créations de poste (+3 ETP) : un contrat aidé, un directeur adjoint des services techniques, et un agent d'entretien de la voirie ainsi que des remplacements pour cause d'arrêts maladies
- Aux services administratifs avec la création début 2018 du service commun de l'ADS (+3 ETP), un agent dédié aux associations et une responsable de l'accueil
- Enfin, la réglementation a imposé la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire RIFSEEP impactant aussi ce chapitre auquel s'ajoute l'effet GVT et la progression de certaines cotisations salariales (+1,7% sur la CSG déductible, +0,54% sur la CNRACL) entre 2017 et 2018.

Atténuation de produits

Le chapitre 014 comptabilise principalement le montant annuel versé au Muretain Agglo au titre des équilibres financiers liés aux transferts successifs de compétences.

En 2018, ce chapitre connaît une progression de 3 910,50 € (+0,51%) suite à aux dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants (+1 983 €) et à la prise en compte de l'annuité supplémentaire de 1 912 € sur l'attribution de compensation versée au Muretain Agglo (financement de la compétence voirie à 50% par l'emprunt).

Autres charges de gestion courante

En 2018, ce poste baisse de 0,27% (- 2 572,63 €) par rapport à 2017. A noter que suite au transfert du centre social du CCAS à la Mairie, la subvention du CCAS a été ajustée d'autant.

Charges financières

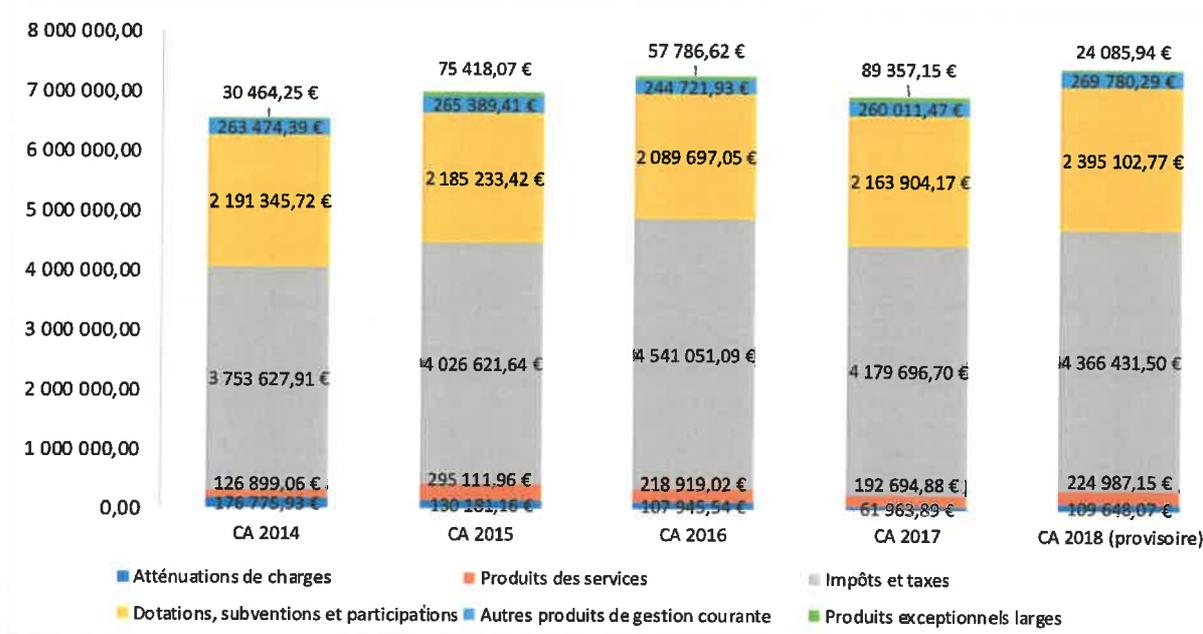
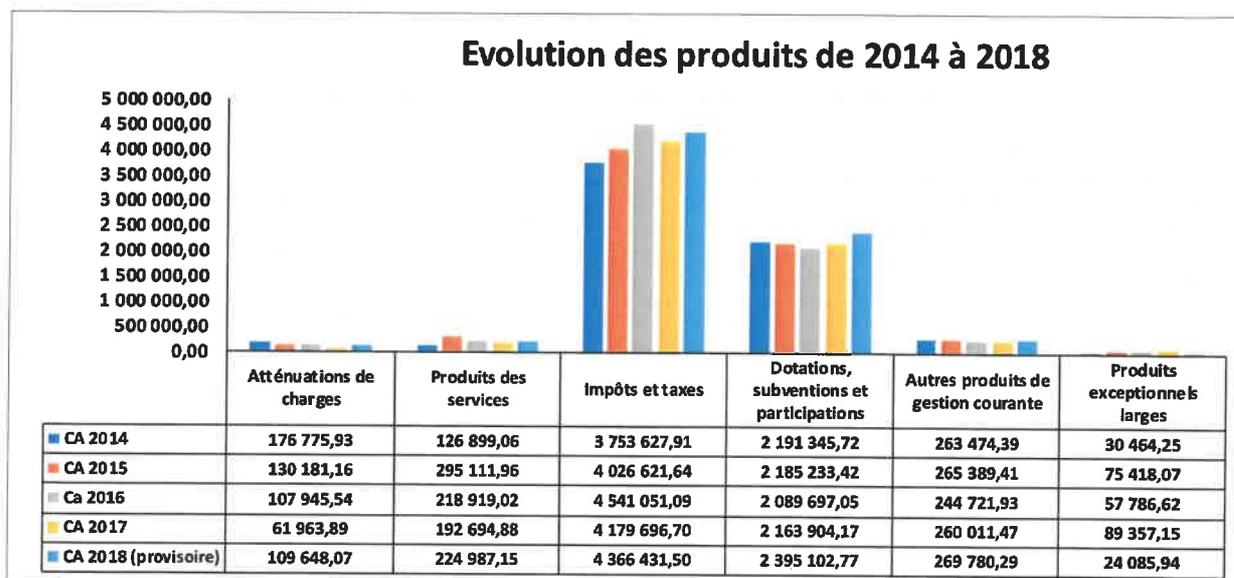
La diminution de la charge financière pour la commune s'explique par l'extinction de plusieurs emprunts ainsi que par le non-recours à des emprunts pour financer l'investissement depuis 2016.

La part des intérêts en 2018 sur les dépenses totales (hors opération d'ordre) est de 4% contre 5% en 2017.

Charges exceptionnelles larges

Elles comprennent les dépenses des comptes 66 (hors dette), 67 et 68. Elles passent de 7 225,86 € en 2017 à 21 439 € en 2018 en raison de l'annulation sur cet exercice des rattachements 2017 (fonds de concours du Muretain Agglo pour l'Escalys, subvention de la région pour le salon du livre et la protection du trésor de l'église).

2.2.2) Recettes de fonctionnement



Atténuation de charges

Ce chapitre regroupe les remboursements sur du personnel absent. Le corrolaire de ce chapitre en dépenses est le 012 traité ci-dessus (cf. charges de personnel).

Produits des services

En 2018, ce poste est à la hausse à hauteur de 17% (+32 292,27 €) notamment selon le détail ci-dessous :

Recettes	Diminution	Augmentation
Redevance d'occupation du domaine public		7 131,98 €
Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes et au CCAS		19 955,78 €
Remboursement de frais par le Muretain Agglo (voirie)	- 10 386,34 €	
Refacturation 2017 et 2018 de l'eau à la Gendarmerie et remboursement des frais de fourrière		13 798,74 €

Impôts et taxes

En 2018, ce poste progresse de 186 734,80 € en raison de l'évolution des produits de taxe d'habitation et des taxes foncières, de la taxe additionnelle aux droits de mutation et de la taxe forfaitaire sur terrains devenus constructibles (9 683 €).

Dotations subventions et participations

Articles	Désignation	2015	2016	2017	2018 (provisoire)	Variation 2017/2018 en €	Variation 2017/2018 en %
7411	Dotation forfaitaire	1 094 602,00	1 000 080,00	960 942,00	975 546,00	14 604,00	1,52%
74121	Dotation de solidarité rurale	599 293,00	664 692,00	771 141,00	835 992,00	64 851,00	8,41%
74127	Dotation nationale de péréquation	281 336,00	278 369,00	274 437,00	292 502,00	18 065,00	6,58%
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	5 043,69	5 043,69	
74712	Emplois d'avenir	32 881,33	17 117,48	1 508,52	0,00	-1 508,52	-100,00%
74718	Contrats uniques d'insertion	14 680,39	6 926,26	676,69	6 484,24	5 807,55	858,23%
7472	Régions	1 365,00	917,00	817,00	0,00	-817,00	-100,00%
7473	Départements	1 062,00	962,00	1 262,00	22 011,00	20 749,00	1644,14%
74748	Autres communes	0,00	0,00	0,00	105 485,34	105 485,34	
7477	Budget communautaire et fonds structurels	0,00	0,00	19 782,00	0,00	-19 782,00	-100,00%
7478	Autres organismes	0,00	670,45	0,00	5 224,80	5 224,80	
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation	198,00	173,00	294,00	122,00	-172,00	
748314	Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle	2 426,00	2 058,00	640,00	0,00	-640,00	-100,00%
74834	Etat - compensation au titre des exonérations taxes foncières	22 034,00	19 398,00	12 086,00	11 664,00	-422,00	-3,49%
74835	Etat - compensation au titre des exonérations taxe d'habitation	93 005,00	80 091,00	116 379,00	115 772,00	-607,00	-0,52%
74838	Autres attributions de péréquation	2 095,70	2 316,30	2 095,70	2 095,70	0,00	0,00%
7484	Dotation de recensement	18 274,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7485	Dotation pour les titres sécurisés	10 060,00	10 060,00	0,00	17 160,00	17 160,00	
7488	Autres attributions et participations	11 921,00	5 866,56	1 843,26	0,00	-1 843,26	-100,00%
Total du chapitre 74 Dotations, subventions et participations		2 185 233,42	2 089 697,05	2 163 904,17	2 395 102,77	231 198,60	10,68%

Comme toutes les collectivités, la commune de Saint-Lys a subi la diminution de la dotation forfaitaire sous le poids de la contribution au titre du redressement des finances publiques (CRFP) à partir de 2014 et ce jusqu'en 2017. Cette ponction s'est élevée à 304 659 € sur la période. A partir de 2018, la dotation forfaitaire repart à la hausse suite à l'arrivée de nouveaux habitants et à l'abandon de cette CRFP. Pour 2019, elle devrait continuer à progresser en corrélation avec l'arrivée de 161 nouveaux habitants.

La dotation de solidarité rurale (bourg centre, fraction péréquation et fraction cible) continue de progresser en 2018, à hauteur de 64 851 € (+8,41%), ce qui est cependant inférieur aux 106 449 € de progression entre 2016 et 2017.

La dotation nationale de péréquation (part principale et part majoration) évolue de 18 065 € (+6,58%) contre une réduction de 3 932 € entre 2016 et 2017.

En 2018, il a été rattaché 21 776 € au titre de la participation du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour le rétablissement de la piste cyclable en bordure de la RD n° 632.

La commune a encaissé 105 485,34 € en 2018 des communes membres du service unifié pour ADS au titre des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Autres produits de gestion courante

Ce chapitre comptabilise l'ensemble des loyers de la commune.

L'augmentation des recettes de 9 768,82 € se décompose comme suit :

Articles	Designation	2015	2016	2017	2018 (provisoire)	Variation 2017/2018 en €	Variation 2017/2018 en %
752	Revenus des immeubles	236 541,50	239 835,98	231 903,25	239 372,38	7 469,13	3,22%
758	Produits divers de gestion courante	28 847,91	4 885,95	28 108,22	30 407,91	2 299,69	8,18%
Total du chapitre 75 Autres produits de gestion courante		265 389,41	244 721,93	260 011,47	269 780,29	9 768,82	3,76%

L'article 758 comptabilise principalement la participation de la CAF au titre du contrat enfance et jeunesse. En 2016, la recette correspondante de 27 448,77 € a été enregistrée au compte 6419 (chapitre 013 atténuations de charges).

Produits exceptionnels

Ce chapitre est difficilement comparable d'une année sur l'autre, 2016 enregistrant les opérations liées à la disparition du Sivom du canton de Saint-Lys, 2017 comptabilisant des régularisations comptables et 2018 uniquement les indemnités liées aux sinistres.

2.2.3) L'investissement en 2018

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 1 876 854,30 € soit un taux de réalisation de 47.4% et se décomposant comme suit :

Investissements	1 223 046,26 €
Subventions d'investissement	63 181,74 €
Remboursement du capital de la dette	545 773,17 €
Opérations d'ordre	44 853,13 €

Les principaux investissements réalisés concernent :

- La réhabilitation de l'Escalys pour 297 231,57 €
- Le diagnostic de la gravette, études concernant les tribunes
- Les acquisitions foncières (principalement rue Pasteur et av. de la République) pour 378 996,68 €
- Les équipements pour les festivités : barnums, barrières anti attentats
- Le matériel informatique dont la numérisation des écoles
- Des travaux d'aménagement dans les écoles pour 116 938,56 € avec la sécurisation des bâtiments (PPMS) et le remplacement de chaudière
- L'achat de matériel technique
- La voirie, enfouissement de réseaux, trottoirs.

L'ensemble des dépenses sera détaillé lors de la présentation du compte administratif 2018.

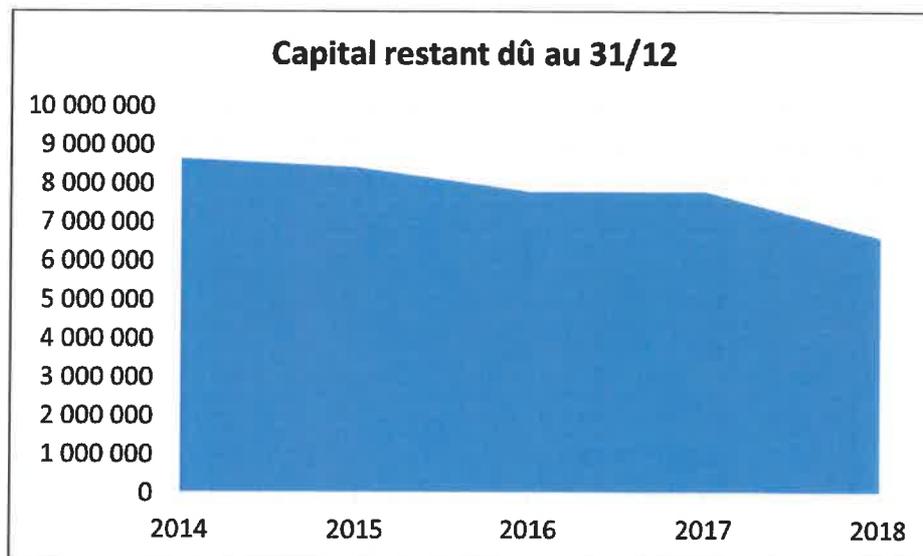
Les recettes d'investissement se sont élevées à 1 063 461,06 € se décomposant comme suit :

Subventions d'investissement	342 150,09 €
Emprunts et dettes assimilés	0,02 €
FCTVA et taxe d'aménagement	266 450,87 €
Opérations d'ordre	454 860,08 €

L'ensemble des recettes sera détaillé lors de la présentation du compte administratif 2018.

2.2.4) Endettement

La commune de Saint-Lys poursuit sa politique de désendettement avec un remboursement de capital de dette d'un montant de 545 773,17 € en 2018. Au 1^{er} janvier 2019, la dette s'élève à 6 627 570,85 €.



3) La poursuite des projets dans une prospective financière maîtrisée

L'ambition de la Municipalité pour l'année 2019 repose, en continuité des années précédentes, sur la réalisation du programme d'investissement pour lequel elle a été élue, et qui comprend les projets nécessaires à la rénovation de son patrimoine, au soutien de l'activité associative, à la transformation de la ville et au renforcement de son attractivité.

3.1) Le budget 2019

3.1.1) Les orientations budgétaires de la ville

L'ensemble des projets structurants lancés en 2018 se poursuivront en 2019.

Dans un contexte national qui pèse sur les incertitudes du financement des collectivités locales, les orientations budgétaires pour l'exercice 2019 s'inscrivent dans la continuité d'une trajectoire budgétaire claire mise en place dès le début du mandat :

- ➔ Répondre aux besoins de la population, sans recours à une augmentation de la fiscalité
- ➔ Maîtriser les dépenses de fonctionnement
- ➔ Maintenir le niveau d'endettement sous les seuils d'alerte
- ➔ Préserver une capacité d'investissement pour les années futures

La mutualisation du service d'**Application du droit des sols (ADS)** avec 8 communes du territoire s'inscrit dans le droit fil du schéma de mutualisation et des recommandations de la

Cour des comptes. La convention portant création du service commun « ADS » est entrée en application le 01/01/18. Les dépenses du service unifié sont réparties entre les communes adhérentes, liées par convention votées en CM et suivant des clefs de répartition pour les missions de base et en fonction du temps passé (unité d'œuvre : le coût de l'heure) pour les missions optionnelles.

- Bilan financier du service pour 2018
 - Dépenses totales de fonctionnement 134 126,61 € dont 124 751 € en 012
 - Dépenses de fonctionnement attribuées pour Saint-Lys 46 085,63 €
 - Dépenses d'investissement pour l'aménagement et l'équipement du local à hauteur de 61 000€ dont 24 500€ portés par l'ADS

Dans une volonté de solidarité intercommunale, la clé de répartition intègre à la fois le nombre d'acte pour 70% et la population pour 30%. Le service ADS a instruit 926 actes en 2018 soit 642 actes pondérés dont 200 pour Saint-Lys.

En 2018, 17 journées de formation ont été suivies par les agents ADS.

C'est aussi la volonté affirmée de poursuivre les actions en concertation la plus large possible en 2019 à travers de nombreux domaines et projets :

- Accompagnement des instances participatives et encouragement au dialogue citoyen : conseil municipal des jeunes renouvelé avec 16 membres, conseil des sages, conseil local de développement de la vie associative (CLDVA), conseils de quartier
- Ateliers thématiques et e-cahiers pour la révision du PLU,
- Groupes de travail pour l'animation de L'Escalys,
- Modernisation du site internet pour une meilleure inter activité.

Mais également des espaces d'appropriation de projets et/ou d'actions par les administrés :

- Un budget participatif à hauteur de 20 000 € qui donne la parole aux citoyens pour proposer et choisir des projets d'investissement qui concernent leur territoire.
- Des chantiers citoyens pour s'impliquer dans l'entretien de lieux publics,
- La participation citoyenne pour devenir acteur de sa sécurité

Cette volonté clairement affichée dès 2016 sera poursuivie en 2019, démarche de plus en plus plébiscitée par les citoyens.

3.1.2) Le budget de fonctionnement 2019

Saint-Lys poursuit ses efforts en matière de rationalisation des charges courantes. Chacun, que ce soit les agents comme les élus, veille à limiter les charges de fonctionnement courantes et à optimiser les recettes (recherche de subventions, partenariats.)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019					
Imputation	libellé	BP + DM 2018	CA 2018 (données provisoires)	BP 2019 (données provisoires)	Ecart BP 2019/CA 2018
011	Charges à caractère général	1 545 900,00	1 471 888,62	1 721 568,00	249 679,38
012	Charges de personnel	2 738 867,00	2 718 649,69	3 178 000,00	459 350,31
014	Atténuation de produits	771 705,00	763 408,00	778 000,00	14 592,00
65	Autres charges de gestion courante	949 692,00	944 041,75	896 800,00	-47 241,75
66	Charges financières	258 395,00	248 093,33	237 000,00	-11 093,33
67	Charges exceptionnelles	29 000,00	21 433,00	18 000,00	-3 433,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00		20 001,49	20 001,49
	Dépenses réelles de fonctionnement	6 313 559,00	6 167 514,39	6 849 369,49	681 855,10
023	Virement à la section d'investissement	3 518 762,11		4 155 850,00	4 155 850,00
042	Opération d'ordre entre sections	457 820,00	454 777,08	308 200,00	-146 577,08
002	Report déficit n-1	0,00		0,00	0,00
	Total de l'exercice	10 290 141,11	6 622 291,47	11 313 419,49	4 691 128,02

→ Les dépenses de courantes

Les postes de dépenses les plus conséquents (fluides, téléphonie, contrats d'assurance, de maintenance, de location) font l'objet d'un suivi attentif.

L'état des lieux de programmation de l'entretien des bâtiments a permis d'évaluer les dépenses sur nos bâtiments municipaux. Le travail rigoureux et méthodique des services techniques, répondant totalement à notre engagement, nécessite de poursuivre les actions engagées en 2018.

L'augmentation des charges à caractère général prévues au budget 2019 découle principalement :

- D'une politique d'entretien, de maintenance, des bâtiments communaux en privilégiant les travaux en régie
- D'un effort d'entretien et de renouvellement des espaces verts dont les terrains de sport
- De prestations de services avec le SDHEG à hauteur de 229 300 € en lien avec les travaux de voirie prévues, pour un enfouissement des réseaux mais aussi de rénovation de l'éclairage public et de remplacement des candélabres
- De l'augmentation générale liée à l'inflation, aux dépenses d'énergie, de gaz et de carburant

Cette évolution du chapitre 011 traduit la volonté de l'équipe municipale de réaliser les entretiens et évolutions indispensables au maintien de la qualité de vie dans la commune.

→ La politique générale en ressources humaines

Les agents de la commune contribuent, chaque jour, au bon fonctionnement des services publics. Tout en étant vigilant aux dépenses de personnel, le budget 2019 se veut

légèrement moins contraint. Les équipes seront mobilisées pour identifier les pistes d'actions, les services à renforcer, les réorganisations à effectuer.

Nos axes de priorité sur 2019 se baseront sur :

- L'amélioration de la sécurisation des actes et des pratiques en ressources humaines
- L'accroissement de la performance des services dans le cadre d'une politique de formation active pour chaque agent et par un management des compétences
- Le renforcement du lien social avec une politique égalitaire tout en favorisant le dialogue avec les partenaires sociaux.

L'équipe encadrante est renforcée avec l'arrivée en octobre 2018 d'un adjoint au directeur des services techniques, d'une responsable du service accueil, d'une responsable du nouveau service communication et culture en janvier 2019 et d'une directrice du pôle urbanisme (ADS, urbanisme, et domanialité).

Les incidences sur le budget 2019 s'expliquent :

- Par les effets en année pleine de l'arrivée des nouveaux agents et les embauches sur les vacances de poste à hauteur de 200 K€
- La municipalisation du centre social à hauteur de 100 K€ pour 2019
- Une enveloppe pour les remplacements pour 100 K€
- Les facteurs nationaux tel que les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) qui prévoient une augmentation des rémunérations et une réorganisation des carrières
- Les augmentations de cotisations sociales ainsi que des facteurs d'augmentation mécanique liées à l'effet GVT.

A périmètre constant, hors municipalisation du centre social, service ADS, subvention MJC, les charges de personnel soit 2 936 K€ pour 2019 représentent une croissance à hauteur de 4,5% par an depuis 2014.

➔ Une politique pour chaque secteur en 2019 :

➤ **Le secteur de la santé**

- La commune s'est engagée dans trois objectifs pour accompagner les professionnels de santé : l'amélioration de l'offre de soins locale, les conditions d'exercice des professionnels en activité et l'attractivité de notre ville aux yeux des jeunes médecins. Le cabinet ACA-MSP a été mandaté en cette fin d'année 2018 pour trois mois pour accompagner tous les acteurs de la médecine pour un montant de 6K€. L'objectif des nombreuses rencontres à venir reste d'aider les professionnels à construire ensemble un projet de santé conduisant à l'amélioration de l'offre de soins par une organisation nouvelle de la santé du territoire, fédérer et accompagner, dans un premier temps, à la construction de leur « Projet de santé » (Phase1), et dans un second temps, à l'élaboration du projet immobilier leur correspondant (Phase2). Si les objectifs de la première phase sont atteints, la deuxième phase des travaux du cabinet ACA-MSP pourra être engagée.

➤ **Le secteur enfance-jeunesse**

- Forte de plus de 1 000 élèves, la ville de Saint-Lys accélère son soutien aux écoles et à l'amélioration des conditions d'apprentissage de nos enfants. Tout d'abord, un budget de fonctionnement confirmé à hauteur de 36 euros par enfant pour les fournitures et de 16 € par enfant pour le transport. Un soutien aux associations scolaires avec la poursuite de la subvention de 16 € par enfant et aux sorties et voyages scolaires avec une participation de 50 € par classe et nuit transplantée. Les deux priorités données à la numérisation et à la sécurité de nos écoles sont confirmées et poursuivies en lien avec les investissements correspondants.
- Ces dépenses importantes sont une confirmation de l'attention toute particulière portée par la municipalité aux conditions d'accueil de nos enfants et de nos enseignants pour garantir l'engagement de l'école de la République d'un accès à la réussite pour tous dès le plus jeune âge.

➤ **Le secteur Culturel :**

- Poursuite des nouveaux rendez-vous CD 31
- Achat de livres numériques et d'applications pour les tablettes mises à disposition du public
- Renforcement de la programmation culturelle avec de nouvelles propositions d'animation
- Enrichissement des manifestations existantes par l'association de partenaires associatifs et/ou communaux.
- Réflexion autour d'une nouvelle programmation culturelle à la médiathèque en lien avec les écoles
- Poursuite de la volonté de restaurer les tableaux de l'église avec demande d'inscription au patrimoine national de 2 tableaux et de préserver le trésor de l'église
- Valorisation du patrimoine communal et du devoir de mémoire avec la poursuite de la pose de panneaux historiques et la réalisation d'un document permettant un parcours historique

➤ **Le secteur Social :**

- Modification des statuts de la MJC vers une Maison des jeunes, de la culture et de l'animation de la vie sociale : au-delà de la valorisation du patrimoine communal, L'Escalys est un espace partagé dans une dynamique de mutualisation et de renforcement des pratiques. Le rapprochement MJC/Centre Social permet à la commune, à moyen constant, de développer, enrichir, dynamiser la vie locale avec un emploi supplémentaire (réfèrent famille)
- Renouvellement et renforcement du soutien aux actions du Centre Communal d'Action Sociale notamment en direction des aînés (portage des repas, semaine bleue, repas et séjours), des personnes et familles en situation précaire (aide au permis de conduire, forum de l'emploi, mise à disposition d'une navette, action en faveur de l'insertion professionnelle, attribution de logement sociaux, prévention) et des jeunes (financement du BAFA, partenariat avec l'éducateur sportif)

➤ **Le secteur Sport - Vie associative :**

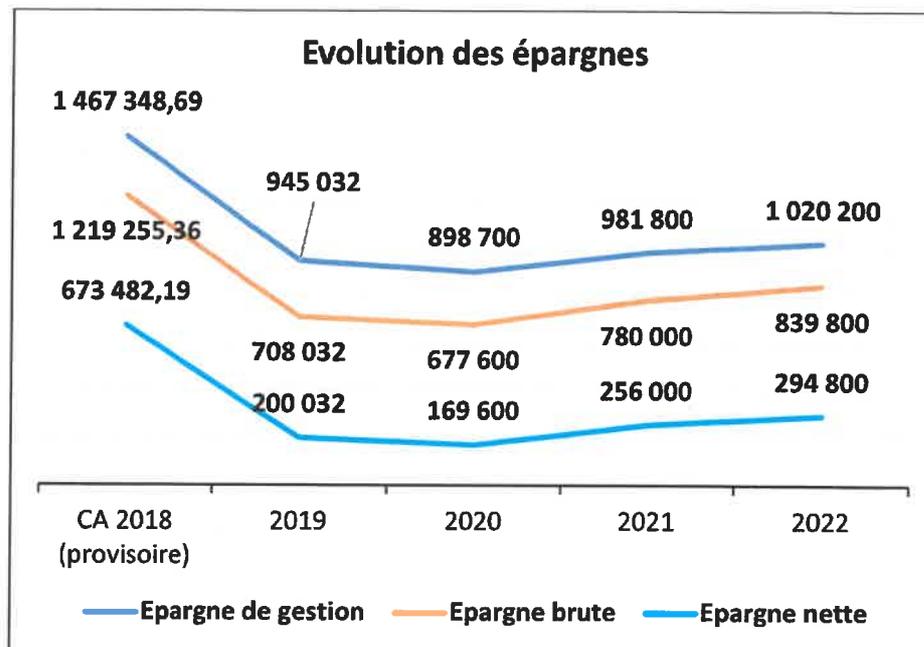
- Augmentation de l'enveloppe des subventions aux associations d'environ 4%
- Installation du CLDVA, élection du bureau et premières réunions de travail/attribution des subventions

- La démarche d'instruction des demandes de subvention initiée en 2017 se poursuit en 2019 avec la participation du bureau du CLDVA. Elle permet de mieux répartir l'enveloppe de subventions en fonction de critères définis par les associations elles-mêmes.
- Mise à disposition d'un agent dédié aux associations, des salles et des moyens nécessaires aux événements organisés par les associations en lien avec les services techniques ainsi que l'entretien des structures sportives

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019					
Imputation	libellé	BP + DM 2018	CA 2018 (données provisoires)	BP 2019 (données provisoires)	Ecart BP 2019/CA 2018
013	Atténuation de charges	92 000,00	109 648,07	79 000,00	-30 648,07
70	Produits des services	203 800,00	224 987,15	176 700,00	-48 287,15
73	Impôts et taxes	4 339 108,00	4 366 431,50	4 471 000,00	104 568,50
74	Dotations subventions participations	2 383 535,00	2 395 102,77	2 412 600,00	17 497,23
75	Autres produits de gestion courante	239 400,00	269 780,29	236 000,00	-33 780,29
76	Produits financiers	100,00	4,50	100,00	95,50
77	Produits exceptionnels	24 302,00	24 081,44	162 000,00	137 918,56
	Recettes réelles de fonctionnement	7 282 245,00	7 390 035,72	7 537 400,00	147 364,28
042	Opération d'ordre entre sections	50 391,00	44 770,13	6 000,00	-38 770,13
002	Report excédent N-1	2 957 505,11		3 770 019,49	3 770 019,49
	Total de l'exercice	10 290 141,11	7 434 805,85	11 313 419,49	3 878 613,64

En 2019, la commune prévoit 7 537 400 € en recettes réelles de fonctionnement.

- Chapitre 73 (impôts et taxes) : 4 471 K€ TH/TFB/TFNB ainsi que des droits de place et de mutation. Le calcul est fait à partir des bases prévisionnelles 2019 communiquées oralement par la DGFIP dans l'attente de la réception de l'état 1259 annuel
- Chapitre 74 (dotations et participations) : 2 412,6 K€
- Chapitre 70 (produits des services, du domaine et des ventes) : 176,7 K€ dont la mise à disposition du personnel communal au budgets annexe et au Muretain Agglo pour l'exercice de sa compétence voirie
- Chapitre 75 (autres produits de gestion courante) : 236 K€ de crédits prévus dont 210 K€ au titre des loyers de la gendarmerie (article 752). Ce poste baisse en raison des réimputations du contrat enfance et jeunesse de la CAF au chapitre 74 et des avoirs et sinistres au chapitre 77
- Chapitre 013 (atténuation de charges) : 79 K€ de remboursement d'assurance du personnel
- Chapitre 77 (produits exceptionnels) : il s'agit des indemnités de sinistres et du versement par le Muretain Agglo de la cession des lots n° 25 et 29 de la ZAC du Boutet



Ces épargnes représentent la capacité d'autofinancement de la commune.

3.2) Les grands projets d'investissement

La commune prévoit d'investir sur l'année 2019, 4 589 957 € qui se répartissent :

- L'Escalys avec 2 082 297,47 € qui font l'objet d'une AP / CP. Pour rappel, l'AP est le montant qui peut être engagé sur la durée de l'opération, correspondant globalement au coût total des travaux. Les CP correspondent aux crédits qui peuvent être dépensés au cours de l'année. Au terme de l'exercice comptable, les crédits non consommés sur l'AP, sont reportés sur les exercices suivants ; il n'y a donc pas de restes à réaliser sur les autorisations de programme, mais des crédits « nouveaux » reportés sur l'exercice suivant.
- Les Tribunes avec 841 000 € engagés en 2019
- La rénovation de la voirie
- Le COSEC avec 141 000 € engagés en 2019
- Les autres projets représentant 1 525 660 €

3.2.1) L'Escalys

L'Escalys qui verra son ouverture à la fin du dernier trimestre 2019 est avant tout un projet :

- Evolutif : Transversalité d'une démarche portée par les différents groupes de travail
- Collaboratif : Une nouvelle association issue des modifications des statuts de la MJC => une équipe dédiée et un contrat projet rassemblant la MJC et le Centre Social, une gouvernance représentative, une charte à écrire
- Ambitieux : Un bâtiment ouvert à tous avec des affectations identifiées mais également à définir par usage et une attribution à organiser
- Dynamique : Des modes d'utilisation à repenser, une démarche d'aménagement collaboratif

- Collectif : Tout le lieu est un outil d'animation de la vie sociale pour tous les publics avec une charte qui définit les « règles du jeu », des travaux de comités techniques qui alimentent la réflexion collective
- Innovant : créativité et implication directe des usagers, l'usager expert de ses propres pratiques

Le secteur de l'Escalys, est un secteur à forts enjeux pour la Ville de Saint-Lys. En lien avec ce projet, les opérations de requalification de l'avenue du Languedoc et les continuités piétonnes, une restructuration urbaine importante sera menée en cœur de bourg dans les années à venir.

Les aménagements des abords immédiats seront réalisés dès les travaux de réhabilitation terminés.

Le coût total de réhabilitation suivant la dernière l'APCP votée en Conseil Municipal du 25 mars est de 2 528 000 € pour un coût total après subventions et FCTVA de 1 422 352 €.

Ce montant intègre les études, le désamiantage, l'ensemble du marché des travaux dont les avenants et les annexes, la maîtrise d'œuvre, l'assurance Dommage Ouvrage, les publicités ainsi qu'un montant pour imprévu et révision du marché.

Coût total de réhabilitation de l'ESCALYS

Dépenses	
Montant Prévisionnel APCP	2 528 000 €
Recettes	
Subventions	693 532 €
Etat – DETR	300 000 €
Etat - Réserve parlementaire	15 000 €
Conseil Départemental	300 000 €
Conseil Régional	58 750 €
Muretain Agglo	19 782 €
FCTVA	412 116 €
TOTAL	1 422 352 €

3.2.2) La réhabilitation des tribunes de rugby

Pour donner suite au diagnostic structurel réalisé en mai 2018, l'équipe majoritaire avec l'appui des Services Techniques Municipaux a lancé un appel d'offre pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre spécialisée dans la conception de projet de rénovation et la conduite opérationnelle de travaux.

Ces travaux de rénovation seront assortis d'une réorganisation du site et d'extensions qui porteront principalement sur :

- La création de 4 vestiaires conformes aux prescriptions de la Fédération Française de Rugby (suppression des vestiaires sous la tribune actuelle) avec douches et sanitaires associés
- La création de 2 vestiaires arbitres avec douches et sanitaires
- La création d'une infirmerie et d'un local anti-dopage
- La restructuration des locaux de services (locaux de stockage sportif du club indépendants des locaux de stockage sportif réservés aux écoles, locaux techniques)
- La création d'une salle communale multi-activités

- La requalification urbaine de l'entrée du stade et des aménagements des abords pour aboutir à un ensemble cohérent et améliorer l'accueil des différents flux d'usagers (sportifs, écoles, spectateurs)

L'équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre est aujourd'hui au travail pour concevoir un équipement fonctionnel répondant aux diverses dispositions réglementaires en vigueur.

L'exécution des travaux se fera sans interruption ou délocalisation des différentes activités sportives tout en maintenant une sécurité optimum dans l'accueil des usagers et du public.

L'objectif est une livraison de cet équipement sur le premier trimestre 2020.

Le montant estimé des travaux est de 1 153 600 € hors subvention dont 841 000 € impactés sur 2019.

Un premier dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la préfecture pour un montant potentiel de 300 000€ et un second est en prévision auprès du Conseil Départemental.

3.2.3) La rénovation de la voirie

3.2.3.1) RD 12 (Avenue du Languedoc / Route de Muret)

Les travaux d'aménagement et de sécurisation de la RD 12 (avenue du Languedoc / Route de Muret) entre le cimetière et la ZAC du Boutet se dérouleront jusqu'à la fin 2019 à compter de la semaine 12 (2019).

L'ensemble des aménagements permettront la cohabitation en toute sécurité de tous les modes de déplacements : PMR, piétons, vélos et véhicules motorisés.

Ce réaménagement portera principalement sur la sécurisation des abords, la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, l'aménagement de la voirie existante avec la création de trottoirs et voies cyclables pour favoriser les modes de déplacements doux.

La nature des travaux comporte :

- Le remplacement du réseau séculaire d'adduction d'eau potable (exécuté sur le 2^{ème} semestre 2018)
- L'effacement des réseaux ENEDIS et Orange
- La rénovation de l'éclairage public
- La rénovation des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales
- La réfection totale et aménagements des trottoirs, parkings et abords de la RD12
- La réfection du tapis de roulement par le secteur routier du CD31

Le coût à charge pour la commune après subventions et FCTVA serait de l'ordre de 600 K€ pour 2020.

3.2.3.2) RD 12 (Avenue de Gascogne)

Les travaux en continuité du piétonnier depuis l'avenue Famille Lecharpe jusqu'au boulevard de la piscine seront engagés au printemps/été 2019 jusqu'à leurs termes fin 2019.

L'ensemble des aménagements permettra la cohabitation en toute sécurité des déplacements piétons, vélos et véhicules motorisés.

Ce réaménagement portera principalement sur la restructuration des trottoirs, l'aménagement de la voirie existante avec la création de stationnements et de voies cyclables.

Ces travaux de voirie seront également assortis de :

- L'effacement des réseaux ENEDIS et Orange
- La rénovation de l'éclairage public

Le coût à charge pour la commune après subventions et FCTVA serait de l'ordre de 333K€ pour 2020.

3.2.4) La réhabilitation du COSEC

2018 aura été le point de départ de l'opération de réhabilitation et d'agrandissement de cet équipement structurant de la ville.

Le gymnase municipal créé dans les années 70, le cadre et les équipements étant datés et usagés, il est aujourd'hui indispensable de reconfigurer et rénover le lieu dans une démarche rationnelle afin de s'adapter aux usages diversifiés des associations et des établissements scolaires.

En Janvier 2018, afin de mener à bien la rédaction du programme de rénovation, un Comité de Pilotage a été mis en place. Ce comité est composé d'un représentant du SLOO, d'un représentant du Collège Léo Ferré, d'un coordinateur éducateur sportif et d'élus du groupe majoritaire assisté des Services Techniques Municipaux.

En Novembre 2018, l'équipe de maîtrise d'œuvre a été mandatée.

Les études architecturales et techniques ainsi que les demandes de subventions seront menées sur le premier semestre 2019 avec pour objectif d'attribuer les marchés de travaux sur le dernier trimestre 2019 et enchaîner sur la phase d'exécution en début d'année 2020.

L'impact prévisionnel pour 2019 est à hauteur de 141 000€ pour les honoraires de la maîtrise d'œuvre.

3.2.5) Des-projets pour chaque secteur

Les autres investissements pour 2019 représentent un budget d'environ 1 525 660€ avec pour chaque secteur :

- Enfance et jeunesse
 - Travaux et Mise en sécurité des différents bâtiments (204 K€)
 - Poursuite du renouvellement du parc informatique, équipements numériques (10 K€)
- Rénovation et accessibilité des bâtiments
 - Mise en accessibilité des bâtiments dans le cadre de l'ADAP (50 K€)
 - Travaux de rénovation énergétique de la Gravette (110 K€)
 - Changement de la chaudière de la salle Libiet (11 K€)
 - Travaux pour la Gendarmerie (21 K€)
- Cadre de vie
 - Révision du PLU (43 K€)
 - Début des études pour la rénovation du centre-bourg (20 K€)
 - Rénovation et mise en place de bornes incendies, défense extérieure contre l'incendie (50 K€)
 - Mobilier urbain (16 K€)

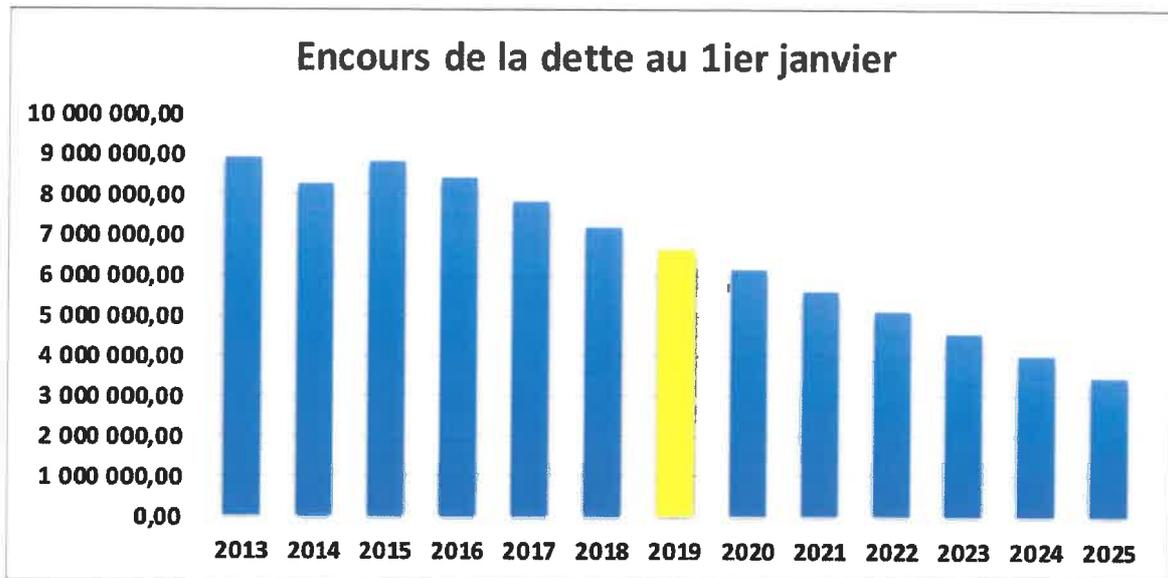
- Equipements sportifs
 - Création d'un terrain tout temps tennis (38 K€)
 - Vestiaires arbitre pour le football (30 K€)

- Equipements des services
 - Re conduite d'un budget annuel pour le renouvellement Informatique
 - Equipements pour le soutien aux Festivités
 - Outillage et équipement Services Techniques (20 K€)
 - Radio en lien avec la gendarmerie dans le cadre de la coopération subventionnée dans le cadre d'un appel à projet de la préfecture
 - Equipements pour la restauration scolaire dans le cadre du transfert de compétence
 - Mobilier pour la médiathèque

- Rénovation et Aménagement
 - Jardin du souvenir pour les deux cimetières (14 K€)
 - Rénovation toiture et porte d'entrée du CCAS (20 K€)
 - Aménagement urbain et mobilier pour l'Escalys (240 K€)

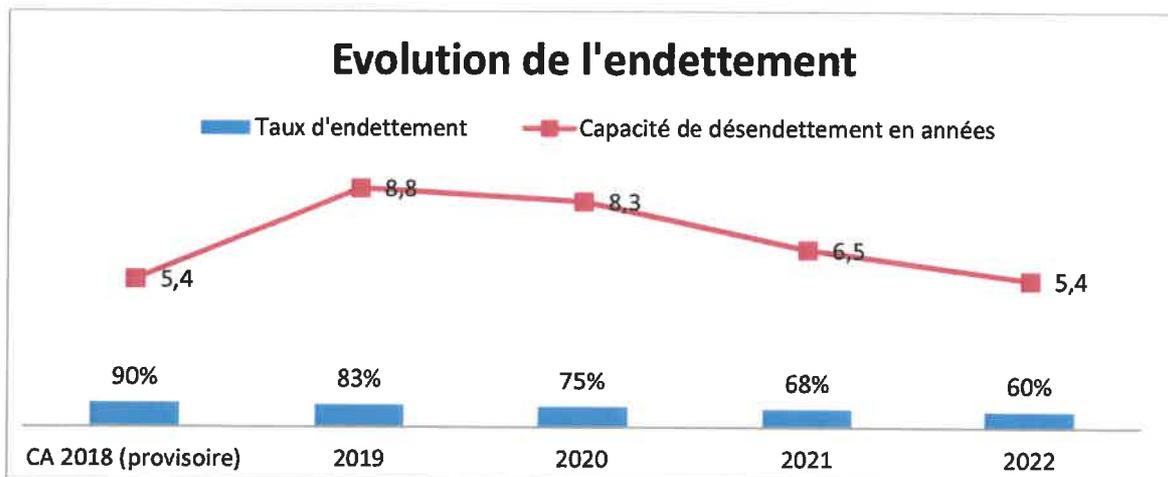
3.2.6) Le financement de l'investissement

Un désendettement progressif



Le capital sera remboursé de moitié en 2025. Le dernier emprunt significatif souscrit par la commune date de 2014 pour 1 060 000 €.

Capacité de désendettement



La capacité de désendettement (Nombre d'année nécessaire pour rembourser la dette si toute l'épargne y était consacrée) fluctue d'une part en fonction de l'encours de dette (qui est en baisse) et d'autre part du montant de l'épargne brute (delta entre les recettes réelles de fonctionnement hors cessions et les dépenses réelles de fonctionnement).

La capacité de désendettement de la commune à fin 2018 était de 5,4 ans. En 2019, elle atteindra son plus haut niveau de 8,8 années en raison de la dégradation de l'épargne brute. Dès 2020, cette situation s'inverse grâce à la progression de l'épargne. Fin 2022, la capacité de désendettement retrouvera un niveau de 5,4 ans au-dessous du seuil d'alerte de 10 ans avec un taux d'endettement en deçà des 60%.

Synthèse

Le programme dynamique d'équipement et d'entretien envisagé nécessitera probablement de recourir à l'emprunt d'ici 2020, d'où l'importance de disposer de marges de manœuvre. Les niveaux d'épargne élevés, ainsi que la baisse du remboursement du capital ont permis de favoriser de favoriser l'autofinancement.

L'enveloppe annuelle d'investissements a été définie en tenant compte des impératifs :

- le maintien d'une CAF nette positive
- le maintien du ratio de désendettement en dessous des 10 ans

Pour respecter ces principes, le financement des dépenses d'équipements 2019-2025 doit mobiliser plusieurs leviers. Au-delà de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et des recettes d'investissement liées au FCTVA et aux subventions, la commune devra étudier le recours à l'emprunt en lien avec les mesures nationales et européennes. En effet, de par la politique monétaire actuelle de la Banque Centrale Européenne, la commune sera vigilante aux conditions avantageuses actuellement présentes sur le marché.

Aucune hausse de fiscalité ou de tarification n'est cependant aujourd'hui programmée malgré les fortes incertitudes qui pèsent à la fois sur les revenus fiscaux et la faible augmentation des dotations.

Notre souhait est de poursuivre un programme d'investissement ambitieux en corrélation avec les besoins d'une commune de bientôt 10 000 habitants avec :

- Des projets engagés qui se termineront sur le prochain mandat avec la réhabilitation du COSEC et de la Gravette
- Mais aussi le lancement des études pour des projets à moyen terme avec l'aménagement du centre bourg, et à plus long terme la réalisation d'un nouvel espace sportif

La vigilance sur l'utilisation des deniers publics est plus que jamais renforcée depuis le début du mandat ce qui permet aujourd'hui de déployer des services publics continus, modernisés et adaptés aux besoins des citoyens usagers au travers d'une collectivité efficiente et garante des biens communs.

Les élus ainsi que l'ensemble des services municipaux sont mobilisés dans cette démarche pour partager avec nos administrés la fierté d'un service public de grande qualité.